

## CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège des bourgmestre et échevins prie les membres du Conseil communal, en vertu de l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du Conseil communal, qui aura lieu dans la mairie à Sandweiler, le **mardi 17 septembre 2019 à 17h30**.

### ORDRE DU JOUR

#### Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins.
2. Subsidés aux associations locales et non locales.
3. Don en faveur de l'office social « Leweschte Syrdall ».
4. Don en faveur de l'a.s.b.l. « Wonschkutsch ».
5. Fixation de l'indemnité horaire pour la prestation de cours de « Fit for Fun » à partir de la session 2019/2020.
6. Fixation de l'indemnité horaire pour la prestation de cours de luxembourgeois à partir de la session 2019/2020.
7. Indemnité des personnes assurant le service lors des vins d'honneur.
8. Droit d'inscription aux cours de « Fit for Fun » à partir de la session 2020/2021.
9. Droit d'inscription aux cours de luxembourgeois à partir de la session 2019/2020.
10. Avenant au règlement-taxe du 30 avril 2015 relatif à la gestion des déchets.
11. Approbation de la convention 2019 de l'office social « Leweschte Syrdall ».
12. Approbation de la convention 2019 du Club Senior « Syrdall ».
13. Approbation de la convention de prestation de cours de natation pour l'année scolaire 2019/2020.
14. Autorisation d'ester en justice.
15. Questions des conseillers et du public.

#### Séance non publique

16. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal.
17. Approbation de l'ajournement de l'admission d'un élève au cycle 1 selon l'article 15 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire.

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux au secrétariat communal.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Romain Dumong,  
Bourgmestre f.f.



Claudine Reinardt  
Secrétaire f.f.